

École des Avocat de CORSE – EDA CORSE – Organisme de Formation n° 94 20 20 53520.

AVIS et PROGRAMME de FORMATION
Droit des Majeurs Protégés

Renseignements :
EDA CORSE
C/ Me GAERTNER
de ROCCA SERRA
16, Bd de MONTERA
20200 BASTIA

Président :
Me GAERTNER de
ROCCA SERRA
0620331995
crfpa.corse@gmail.com
eda-corse.fr

Durée :
7 heures

Public Concerné :
Avocats - Magistrats
Niveau 1
Spécialité : Droit de la
Famille

Date :
BASTIA : 20 juin 2019

Horaires :
De 14 heures 30 à 17 heures 30

Lieu de la Formation :
Salle des Assises
Palais de Justice de BASTIA

Intervenants :
Madame Claire GIRY LATERRIERE, Juge des Tutelles
Madame Coralyne CHARTIER, Substitut du Procureur de la République
Madame Aurélie MOEGLÉN, Chef de Service de l'UDAF

Thème de la Formation :
Droit des Majeurs Protégés

Programme et Objectifs :

Intervention de Madame Coralyne CHARTIER, Substitut du Procureur de la République

- Le signalement au Procureur de la République
- Le circuit jusqu'à la saisine du juge des tutelles

Intervention de Madame Claire GIRY LATERRIERE, Juge des Tutelles

- Qui peut saisir directement le juge des tutelles ? Les conditions de recevabilité de la requête.
- Quel régime de protection, pour quelle situation ? Sauvegarde de justice, curatelle, curatelle renforcée, tutelle, habilitation familiale.

Nouvelles dispositions de la loi du 23 mars 2019

- Faut-il toujours saisir le juge des tutelles ? Principe de proportionnalité et de subsidiarité

Intervention de Madame Aurélie MOEGLÉN, Chef de service de l'UDAF de Haute-Corse

- Le rôle du tuteur et du curateur
- Le service d'aide aux tuteurs familiaux

Étude / cabinet / raison sociale :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de tél :
Courriel :
Année de Prestation de serment :

Signature et Cachet de l'entreprise

Cout de la Formation :
Avocat : 30 €

Modalités d'Inscription :
Par courriel crfpa.corse@gmail.com / Par voie postale / Sur le Site Internet (eda-corse.fr)

Modalités de Règlement : Aucun règlement en espèce ne sera accepté.
Paiement par chèque ou par CB en ligne sur le site internet.
La présente formation peut être prise en charge par le FIF PL.
Les attestations de présence ne seront délivrées qu'après émargement de la liste de présence et réception du règlement.

Président :
Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA
06 20 33 19 95

Siret n°499746360
Agrément Préfectoral n° 94 20 20 53520.
16 boulevard Hyacinthe de Montera Immeuble LE BOURGEOIS – 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.54.57 – courriel : crfpa.corse@gmail.com

